

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de la convocation
27 juillet 2021

Date d'affichage
5 août 2021

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TIGEAUX

Séance du mardi 3 août 2021

Le trois août deux mil vingt et un, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis POISSON, Maire.

**Étaient présents** : Joël TOURTE, adjoint, Nathalie HOICHEUX, Marie-Thérèse LIZOT, Sonia CAZOT, Christine LE FOLL et Olivier BADREAU, Conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Alain LEGRAND qui a donné pouvoir à Nathalie HOICHEUX, Yvette CHRISTMANN qui a donné pouvoir à Christine LE FOLL, Pamela SANCHEZ et Fabien RIGAUX.

**Secrétaire de séance** : Nathalie HOICHEUX

**Objet de la délibération n°29/2021 : Tarifs et règlement de cantine pour l'année 2021/2022**

**Vu** le règlement interne de service de restauration scolaire pour l'école de TIGEAUX établi pour l'année scolaire 2020/2021,

**Vu** les comptes de cantine pour l'année scolaire 2020/2021,

**Et après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

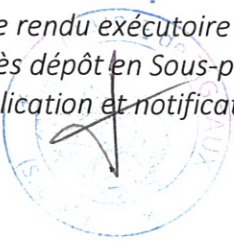
- annule le précédent règlement du service de restauration scolaire,
- accepte le nouveau règlement interne du service de restauration scolaire de l'école de TIGEAUX pour l'année 2021/2022 annexé à la présente délibération,
- décide de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire,
- confirme que ces tarifs seront appliqués comme suit :

Fréquentation	Repas par semaine	Prix du repas
« Régulière »	4	5.10 €
« À jours fixes »	3	5.30 €
	2	5.50 €
	1	5.70 €
« Occasionnelle »		6.10 €
Cas particuliers	<b>Retard de paiement</b>	<b>6.10 € (pour la totalité des repas du mois)</b>
Extérieurs au S.I.R.P.		6.10€

- Rappelle que les enfants non-inscrits au service de restauration ne sont pas acceptés dans les locaux de la cantine.

Accusé de réception en préfecture  
077-217704667-20210803-29-2021-DE  
Date de télétransmission : 05/08/2021  
Date de réception préfecture : 05/08/2021

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-préfecture et  
publication et notification.



Le Maire,

Francis POISSON

Accusé de réception en préfecture  
077-217704667-20210803-29-2021-DE  
Date de télétransmission : 05/08/2021  
Date de réception préfecture : 05/08/2021